

Renseignements utiles à qui voyage

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **17 (1937)**

Heft 8

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Renseignements utiles à qui voyage

SUISSE

Les billets du dimanche

Cette année, les Chemins de fer fédéraux suisses reprendront très probablement l'émission des billets du dimanche le 21 août, c'est-à-dire un peu plus tôt qu'en 1936. Par contre, il ne leur a pas été possible d'en prévoir l'extension à l'année entière, ainsi que le désirerait une bonne partie du public.

Les billets du dimanche offrent une réduction de 37,5 %. Pour que ces billets procurent la même recette que ceux d'aller et retour, il faudrait que le trafic augmentât de 60 %, et encore le calcul ne tient-il pas compte du supplément de frais d'exploitation que causerait l'augmentation du trafic. Grâce à l'essor pris par les sports en hiver, les Chemins de fer fédéraux suisses n'ont pas à regretter d'avoir émis les billets du dimanche pendant cette partie de l'année.

Réduction extraordinaire des taxes de transport pour voyages de vacances et de cures de l'étranger vers la Suisse

La validité de cette réduction de 30 % accordée aux étrangers sur les chemins de fer suisses, d'abord limitée au 1^{er} octobre 1937, est prolongée jusqu'au 31 mars 1938.

Finance de statistique pour carnets de passage en douane

Jusqu'ici, les détenteurs de carnets de passage en douane devaient payer pour leur voiture, à chaque entrée en Suisse, une finance de statistique de 10 centimes par 100 kilos. Dorénavant, elle ne sera plus perçue qu'une seule fois pendant la durée de validité du carnet — qui est d'une année — c'est-à-dire lors de la première entrée en Suisse.

Les correspondances aériennes de Genève

Les services aériens d'hiver de la Suisse romande se limitent, comme jusqu'ici, à la ligne propre pour Lyon-Paris (Air-France) et à la ligne de transit Stuttgart-Genève-Marseille (Lufthansa). L'avion de l'Air-France quitte Genève-Cointrin, comme d'habitude, tous les jours ouvrables, à 11 h. 05 pour atterrir à 10 h. 50 (HEO) à Lyon, à 13 heures à Paris et à Londres. En sens inverse, on quitte Londres à 9 heures, Paris à 11 heures et Lyon à 13 h. 10 (HEO) pour arriver à 14 h. 55 à Cointrin. A Lyon, on trouve une correspondance pour Marseille-Cannes et à Paris — mais seulement jusqu'au 27 novembre — pour Bruxelles, Rotterdam et Amsterdam. A la suite des excellents résultats obtenus l'été dernier par la ligne directe Genève-Paris, l'Air-France assurera sur cette ligne, du 17 décembre au 26 février, un « service de week-end » avec départ de Paris le vendredi (11 heures) pour Genève (arr. 14 heures) et le samedi de Genève (départ 12 h. 10) pour Paris (arr. 13 heures), et correspondance de et pour Londres. L'avion pour Stuttgart ne part plus que trois fois par semaine, le mardi, le jeudi et le samedi. Il quitte Cointrin déjà à 9 h. 50 et arrive à 11 h. 35 à Stuttgart, c'est-à-dire assez tôt pour assurer les correspondances suivantes : Halle/Leipzig-Berlin, Dresde-Prague, Dantzig, Copenhague-Malmö, Francfort, Hannover-Hambourg, Cologne-Düsseldorf, Rotterdam-Amsterdam, Bruxelles-Anvers, etc. Par contre, en sens inverse, ces correspondances n'existent pas, car l'avion part de Stuttgart à 11 heures pour arriver à 12 h. 50 à Cointrin. Les départs dans la direction Stuttgart-Genève-Marseille n'ont lieu que les lundis, mercredis et vendredis. En partant à 13 h. 10 de Cointrin, on arrive à 13 h. 55 à Marseille, où il n'y a qu'une correspondance le jour même pour Cannes, mais le lendemain pour Salamanque-Lisbonne (arrivée 15 h. 50). Le parcours Lisbonne-Salamanque-Marseille est de même effectué les lundis, mercredis et vendredis, et le par-

cours Marseille (départ 6 h. 45 HEO)-Genève (arr. 9 h. 30) le jour suivant. Un innovation pour Genève est ainsi la correspondance directe par voie aérienne pour presque toutes les villes de l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, le Danemark, le Sud de la Suède et la Tchécoslovaquie.

FRANCE

L'Été — L'État

LE RESEAU DES 600 PLAGES

La Normandie : Campagnes riantes et forêts. Villes d'art. Plages renommées.

La Bretagne : Menhirs et dolmens. Eglises et calvaires. Plages vivifiantes.

L'Entre-Loire et Gironde : Châteaux historiques. Maisons poitevines. Plages ensoleillées.

Renseignez-vous dans les bureaux de tourisme de Paris-Saint-Lazare, Paris-Montparnasse et Rouen R. D.

Chemins de Fer de l'Est

Il est rappelé que les relations entre Paris-Nancy et Strasbourg sont assurées tous les jours par autorails rapides :

1^o le matin :

Paris dép.	8 ^h	} Correspondances :	à Bar-le-Duc pour Metz
			(arr. 11 ^h 36)
Nancy arr.	11 ^h 16	} à Nancy pour Strasbourg	(arr. 13 ^h 26)

2^o le soir :

Paris dép.	19 ^h 50	} Dans cet autorail, un bar est mis à la disposition des voyageurs.
Nancy arr.	23 ^h 02	
Strasbourg arr.	0 ^h 25	

Emprunt des chemins de fer français en Suisse

La presse annonce qu'entre le Trésor français et un groupe de banques suisses se sont engagées des négociations ayant pour objet l'accord d'un crédit de 200 millions de francs suisses aux chemins de fer français.

Bien que le prêt doive être consenti à ces derniers, il servira à couvrir les besoins de la Trésorerie française. On ne sait si celle-ci utilisera ce crédit au remboursement de l'emprunt en livres que la France doit effectuer à la fin de l'année (si le renouvellement n'en est pas consenti) ou au soutien du franc français en mettant les devises à la disposition du fonds d'égalisation des changes.

L'emprunt serait contracté en monnaie suisse, ce qui protégerait les banquiers suisses contre une nouvelle faiblesse du franc français et, d'autre part, serait garanti pour son montant intégral par l'État français. Il semble que les transferts de capitaux auxquels donnerait lieu cette opération ne puissent affecter la forte position de la Banque Nationale Suisse.

A Paris, on considère que ce prêt serait une manifestation de la collaboration internationale en matière monétaire, telle qu'elle est préconisée par l'accord tripartite.

VIRET FRÈRES
TRANSIT
SURVEILLANCE
62, rue de la République
MARSEILLE